

Bièvres

Installation d'une ferme maraîchère biologique sur la plaine de Gisy.

Le CAUE accompagne la commune de Bièvres pour élaborer une stratégie d'implantation d'un projet de maraîchage, en lien avec son territoire.

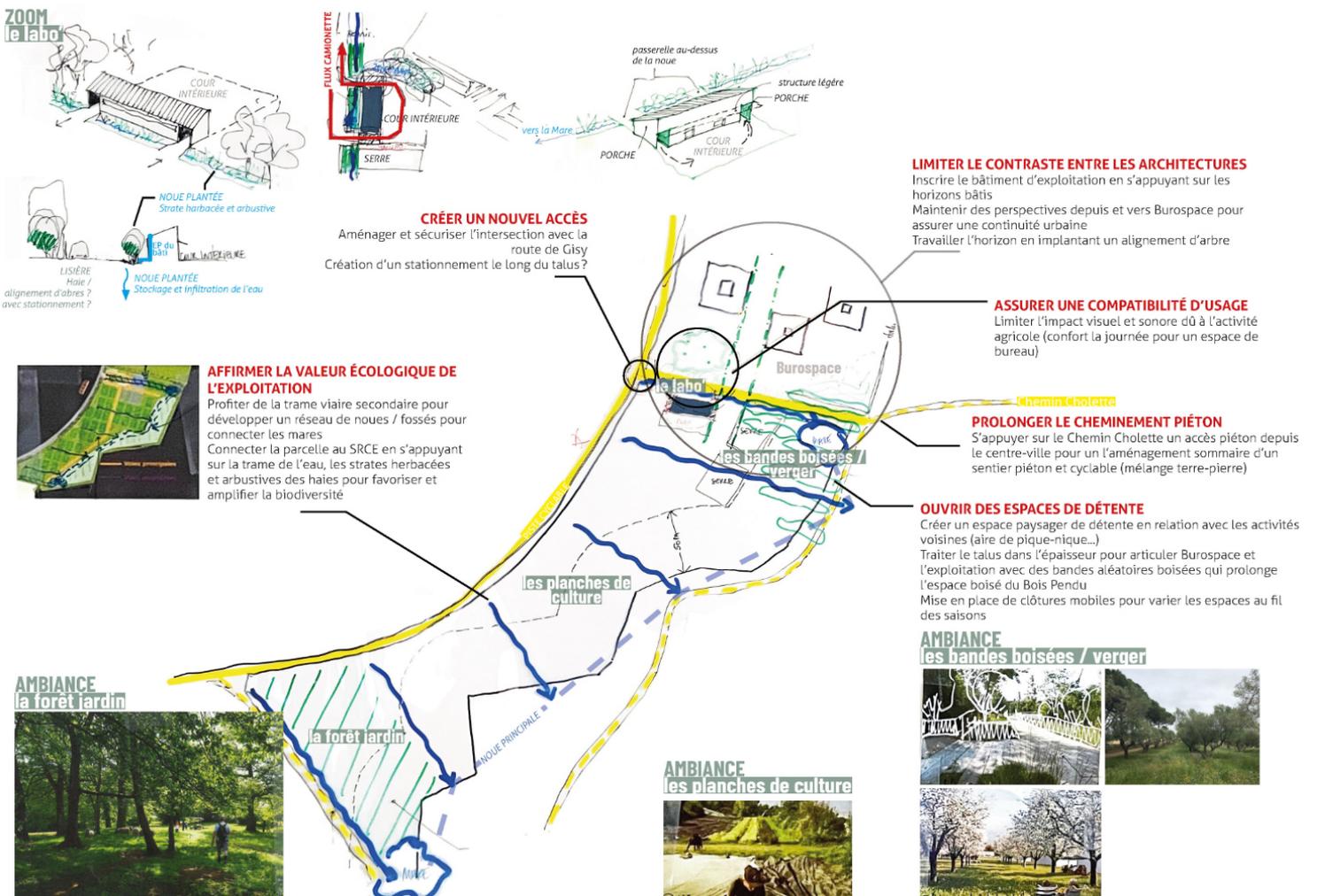


Planche de synthèse présentant une exploitation maraîchère sur la plaine de Gisy.
 Action menée en 2020 et 2021

Les partenaires du CAUE :



Porteurs de projet
Nicolas REVOL
François BODIN

Le point de départ

En 2018, la commune de Bièvres avait fait appel au CAUE pour l'accompagner dans le cadre d'une demande de fonds Leader, en vue de l'aménagement de la plaine de Gisy. Deux ans plus tard, elle recontacte le CAUE pour

élaborer une stratégie d'implantation d'une ferme en maraîchage biologique, sur cette même parcelle de 3 hectares, stratégie en lien avec son territoire et avec les enjeux de la vallée de la Bièvre, un site classé.

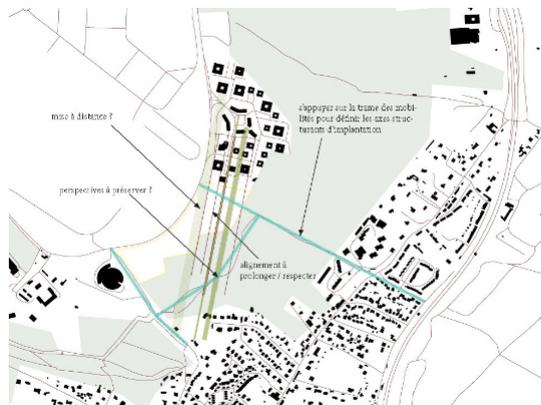
L'objectif de cette mission

Implantée dans la vallée de la Bièvre, entre la forêt de Verrières et la forêt de Versailles, Bièvres bénéficie d'un environnement naturel préservé.

L'objectif de ce projet est de redonner naissance à une activité agricole perdue et permettre l'installation d'une ferme maraîchère biologique avec des pratiques agroécologiques exemplaires.

La mission du CAUE consiste à :

- mettre en évidence des qualités et points d'attention qui permettront d'assurer une installation harmonieuse et cohérente,
- déterminer des principes paysagers et d'aménagements durables,
- mettre en relation les différents acteurs du territoire pour veiller à la cohérence du projet.



Affirmer un axe piéton et étendre la place.

Le déroulé

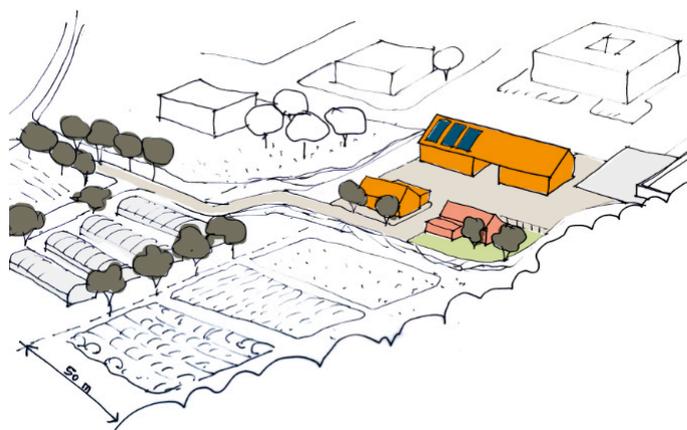
Début 2020, le projet d'implantation sur la commune d'un exploitant en agriculture biologique s'est imposé suite à la demande des habitants d'avoir accès à des produits alimentaires biologiques en circuit court. La parcelle de 3 hectares dans la plaine de Gisy qui a été retenue pour le projet appartient à la commune de Bièvres. Elle était autrefois une zone de cultures céréalières et ce, jusqu'en 2008. Elle est restée en jachère depuis.

Une étude d'implantation s'est avérée nécessaire, d'autant que la parcelle se situe en site classé (vallée de la Bièvre), en lisière de forêt (retrait d'implantation), voisine de la zone d'activités Burospace et de la base aérienne de Villacoublay.

La commune a décidé de continuer la collaboration initiée en 2018 avec le CAUE de l'Essonne pour mener à terme la réflexion déjà engagée. Plusieurs réunions de travail se sont déroulées pour poser les bases du partenariat à mettre en place, principalement avec :

- L'État (DRIEAT et UDAP) pour la mise en cohérence des enjeux environnementaux et paysagers.
- Burospace, copropriété avoisinante d'activité de bureaux, pour mener une réflexion de mutualisation des besoins.
- Les porteurs de projet, pour décortiquer les besoins et les contraintes liés à l'exploitation maraîchère dans cette parcelle (programmation, orientation du bâti, implantation...).

Après plusieurs échanges et documentations, le CAUE a proposé une réunion de synthèse avec les élus et les porteurs de projet pour accompagner la commune dans les échanges avec la DRIEAT, suite aux contraintes réglementaires.



La ferme maraîchère illustrée en attendant la réalisation !

Un document de synthèse a été rédigé par le CAUE. Il permet d'acter les invariants et les points forts qui ont permis l'acceptation du projet. Ce document servira à la commune pour préparer l'appel à la maîtrise d'œuvre qui réalisera le projet.

CAUE+

- Mise en réseaux d'acteurs.
- Mutualisation des besoins.
- Pérennisation d'une activité agricole périurbaine.
- Mise en valeur de la vallée.
- Création des circuits courts.